



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE

Compte-rendu du comité de suivi de la thématique “Énergies renouvelables”

Mercredi 25 avril 2018 – 10h30 à 12h

Préfecture de la région Guyane – Salle Félix ÉBOUÉ

Étaient présents :

- Yves-Marie RENAUD, SGAR adjoint
- Joana GIRARD, CM SGAR
- Julien ROUQUET, CM SGAR
- Hervé MOINECOURT, DAAF
- Didier RENARD, DEAL adjoint
- Yan SAUVALLÉ, DEAL
- Karine NÉRON, CTG
- Laurent LABARTHE, DGA CTG
- Suzanne PONS, DR ADEME
- Pierre PERROT, président du GENERG
- Gautier LE MAUX, membre du GENERG

En préambule, Yves Marie RENAUD, SGAR Adjoint au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l’objectif est d’évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur « énergies renouvelables », signé par la ministre des outre-mers, afin d’en suivre l’application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Guyane conformément à la PPE**

Cette mesure est réalisée.

- **PPE** : La nouvelle gouvernance de l’énergie a été installée le 26/01/18 avec la tenue du 1er Comité Stratégique de l’Energie. Un communiqué de presse a été réalisé à sa suite. La PPE était inscrite à son ordre du jour. Sa révision devrait débiter au T2 2018.

- **SRB** : phase préparatoire durant le 1^{er} trimestre 2018 pour un lancement au 2^{ème} trimestre 2018.

- **S3RENR** : l’élaboration du schéma a débuté en janvier 2018, en vue d’une finalisation avant la révision de la PPE (en mai 2018).

- **Etudes PPE** : les modalités de financement de certaines études issues de la PPE et de son décret ne sont toujours pas résolues et nécessitent un correctif réglementaire à cette fin.

- **CRE** : Mise en place d’échanges réguliers entre la DEAL et la CRE dans le cadre du suivi de la PPE en ZNI.

Les objectifs 2018 de la PPE ne seront atteints qu'en 2023. La PPE a donc pris du retard en termes de mise en œuvre. Ce sont surtout les projets Biomasse qui prennent du retard. Les projets hydroélectriques quant à eux avancent bien.

Le GENERG rappelle que les objectifs 2018 de la PPE étaient ambitieux. Aussi, le fait qu'ils ne soient pas atteints n'est pas étonnant. En revanche, ils tiennent à rappeler que, selon eux, les objectifs 2023 sont réalistes et donc atteignables.

Sur ce point, le GENERG propose que soient définis des indicateurs et mis en œuvre un suivi afin de suivre, filière par filière, l'avancement de la production par rapport aux objectifs fixés.

Autres sujets évoqués :

Concernant l'Office de l'Eau, l'ADEME indique son inquiétude car, depuis environ 1 an, l'office transmet peu d'éléments d'avancement sur les actions qu'il devrait mener dans le cadre de la PPE. Récemment, l'ADEME et la DEAL ont fait un point avec l'Office afin d'orienter la personne ressource dans ses travaux et de recueillir des éléments utilisables dans le cadre de la révision de la PPE.

L'ADEME souhaite savoir si la SARA a des projets. La DAAF indique les avoir contacté récemment et précise qu'il y a bien des projets SARA à venir. L'ADEME propose qu'un AMI soit lancé pour identifier les projets à venir. Ce sont des éléments à aborder dans le cadre du comité stratégique de l'énergie.

Le Syndicat des énergies renouvelables a adressé des courriers au Préfet afin de pouvoir participer à ces comités stratégiques. En effet, les professionnels du GENERG souhaitent être autour de la table afin de contribuer au mieux à l'atteinte des objectifs. Ils souhaitent être impliqués dans le suivi et la révision de la PPE afin qu'il s'agisse d'une feuille de route co-construite. Le SGAR Adjoint confirme que les professionnels seront étroitement associés aux travaux de révision.

Pour leur implication dans la gouvernance, il conviendra que l'État se concerta avec la CTG.

Action à mener : les services de l'État, notamment le SGAR de la Préfecture, échangent avec la CTG sur ce changement de gouvernance

En complément, le GENERG interroge sur le calendrier de révision. Les services de l'État indiquent que l'objectif est de débiter cette révision début 2019 et d'avoir un document stabilisé d'ici au second semestre 2019.

Enfin, le GENERG indique qu'il souhaiterait que les résultats des études menées au sein de l'ADEME et des autres structures impliquées dans la PPE soient, dans la mesure du possible, communiqués au GENERG.

- **Soutien aux projets biomasse en cours d'instruction à la CRE**

Cette mesure est réalisée.

- Concernant les tarifs de rachat : une première synthèse des études des coûts de la biomasse en Guyane a devrait être validée en cellule biomasse et transmise pour info à la CRE. En parallèle, une première estimation des coûts administrés a été faite en liaison avec les socio-professionnels.

- Albioma : pas de repeneur au projet biomasse abandonné sur Montsinery-Tonnegrande.

Le GENERG souhaiterait savoir où en est le projet de Monstsinéry. L'ADEME indique que certaines positions prises par la CRE ont pu être de nature à rendre plus difficile la mise en œuvre du projet. Il semblerait qu'ALBIOMA ait fait le choix d'installer ce projet dans une autre région. La DEAL rappelle que la CRE est une structure indépendante qui fixe ses prix librement. Albioma a donc sans doute fait le choix de se retirer suite à des arbitrages internes. Néanmoins, des porteurs de projets potentiels se sont d'ores et déjà manifestés. La DEAL indique ne pas être inquiète quant à l'éventuelle reprise de ce projet.

Ce projet n'est donc pas définitivement abandonné.

- Voltalia (biomasse à Cacao) : Proposition technique et financière (PTF) de raccordement faite par EDF-SEI et acceptée par Voltalia. Examen de la demande de défiscalisation encore en cours par le ministère des finances.

- **Soutien aux deux projets hydroélectriques en cours : le projet de Maripasoula qui est au stade de l'autorisation préfectorale (CODERST) et celui de Belle-Étoile qui est en cours d'instruction à la DEAL. L'État s'engage à suivre ces projets de très près en vue de leur mise en œuvre.**

Cette mesure est en cours.

- Maripasoula : La proposition technique et financière (PTF) de raccordement d'EDF-SEI a été émise. Les scénarios de productible électrique ont été précisés, en tenant compte de la mise en place de la liaison Maripasoula - Papaïchton et de l'émergence de projets de panneaux PV sur Papaïchton. Le projet est considéré comme rentable étant donné le contexte énergétique local. Le projet de Maripasoula est donc quasiment abouti.

- Belle Etoile : Enquête publique finalisée, rapport du commissaire enquêteur attendu pour le 26/04.

- **Instruction de la demande de revalorisation du tarif pour la centrale biomasse de Kourou : dès que le dossier sera déposé l'État s'engage à l'instruire avec diligence**

Cette mesure est réputée réalisée pour ce qui concerne l'État.

Il est important de préciser que cette instruction n'est pas dévolue à la DEAL. Elle est réalisée par EdF avant transmission à la CRE.

Le volet « instruction de la demande de revalorisation du tarif de la centrale biomasse de Kourou » a été accompagné par la DEAL. **Ce qui devait être fait par les services de l'État l'a été.**

Pour information / rappel, l'État n'est pas instructeur de ce dossier. La seconde partie de la mesure n'est donc pas opérante. Le dossier a été transmis à la CRE par EDF-SEI mais la DEAL n'en a pas été destinataire.

NB : Lors du dernier comité opérationnel de la PPE, EDF a indiqué qu'il allait présenter ses procédures à aux différents partenaires.

Ce comité a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- les professionnels de l'énergie estiment que, globalement, les mesures ont été mises en œuvre par l'État
- concernant le reste à faire, il pourrait faire l'objet d'un suivi dans le cadre du comité stratégique de l'Énergie
- les services de l'État sont favorables à la clôture de ce comité de suivi des Accords.
- les professionnels y sont favorables sous réserve de leur intégration au comité stratégique de la PPE.

Le comité de suivi ENERGIE des Accords de Guyane est donc réputé clôturé.
